



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2023-02/AMT-15

**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 à L.2542-13,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la société Sogeca en date du 19/02/2023,

Considérant que des travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique HTA doivent être effectués **Rue des Dahlias et rue de Vendenheim**, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des agents intervenant sur le chantier et des usagers empruntant cette voie,

### ARRÊTE

**Article 1** Des travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique HTA doivent être effectués **Rue des Dahlias et rue de Vendenheim**,

**du 6 mars au 7 avril 2023**

**Article 2** : Le stationnement sera interdit et qualifié gênant en vertu de l'article R.417-10 du Code de la Route, dans l'emprise du chantier selon l'avancée des travaux. Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule.

**Article 3** : Pour les besoins des travaux la chaussée sera rétrécie et la circulation pourra être alternée par feux tricolores de chantier ou par piquets mobiles.

**Article 4** : Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

**Article 5** : La vitesse des véhicules pourra être limitée à **30 km/h**.

**Article 6** : La signalisation appropriée sera mise en place par la société chargée des travaux et **devra être éclairée de nuit en raison de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 4h45**.

**Article 7** : Le présent arrêté est pris sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires (permission de voirie) auprès de l'Eurométropole de Strasbourg qui doit être sollicitée directement par le demandeur.

**Article 8** : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 9** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim (*par courriel*),
- Eurométropole de Strasbourg : Voies Publiques (*par courriel*),
- Section des Sapeurs Pompiers de Reichstett – M. Thiriou (*par courriel*),
- Société Sogeca – 4 rue du Ried 67850 Herrlisheim, M. Dijon (*par courriel*),
- Affichage, archives

Fait à Reichstett, le 20 février 2023



Patrick ECKART  
Adjoint au Maire